

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	16 septembre 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	16 septembre 2019	En exercice : 50 Présents : 43 Votants : 50

Séance du 23 septembre 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-trois septembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19 h 30), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET (arrivé à 14 h 45), Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoît HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY (a quitté la séance à 20 h 07), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS :

M. Patrick LEMAISTRE, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER,
M. Claude PERREAU, pouvoir à M. Patrice CHASSERY,
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à M. Thierry LEAU,
Mme Laure FARO, pouvoir à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Jean PARMENTIER, pouvoir à M. Hassan LARIBIA,
Mme Monique MERCIER, pouvoir à M. Gilles-Maxime POIBLANC,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD (de 19 h 00 à 19 h 30)
M. Serge BLOUET, pouvoir à Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU (de 19 h 00 à 19 h 45)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : PAPI (Programme d'Actions de Prévention et des Inondations) d'intention de l'Yonne (avec le Syndicat Yonne Médian) – autorisation donnée au président pour la signature d'une convention de partenariat

Envoyé en préfecture le 04/10/2019

Reçu en préfecture le 04/10/2019

Affiché le 4 OCT. 2019

ID : 089-248900938-20191004-FIN_2019_70-DE

Objet : PAPI (Programme d'Actions de Prévention et des Inondations) d'intention de l'Yonne (avec le Syndicat Yonne Médian) – autorisation donnée au président pour la signature d'une convention de partenariat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération en date du 18 décembre 2017, n° ADM/2017/80 relative à la création du Syndicat Mixte Yonne Médian,

Considérant la volonté du Syndicat Mixte Yonne Médian avec ses partenaires de réaliser à l'échelle du Bassin de l'Yonne, un PAPI d'intention, avec la coopération de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs,

Considérant l'enjeu de ce PAPI d'intention de promouvoir une gestion globale et équilibrée des risques d'inondation à l'échelle du bassin hydrologique de l'Yonne, de faire émerger une stratégie partagée de la gestion globale des inondations entre l'Etat et toute collectivité concernée et d'articuler la gestion des risques d'inondation avec les politiques de l'eau,

Considérant que ce document sera déterminant pour permettre aux collectivités de conduire leurs politiques de prévention des inondations et d'aménagement du territoire, en impactant notamment les documents d'urbanisme,

Considérant que ce PAPI d'intention sera piloté par le Syndicat Mixte Yonne Médian, avec une coopération de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs, pour son expérience.

Considérant la convention de partenariat annexée,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 12 septembre 2019,

Vu l'exposé du Vice-Président,

**Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre les collectivités locales partenaires et le Syndicat Mixte Yonne Médian, en vue de la labellisation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de l'Yonne,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 04/10/2019

Reçu en préfecture le 04/10/2019

Affiché le

04 OCT. 2019

ID : 089-248900938-20191004-FIN_2019_70-DE